

## Lycée RACINE

Mme Marie-Paule PERROT

CPE

### CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE DU MARDI 12 JANVIER 2012

#### Compte-rendu

#### Etaient présents:

*Mr WEIGERT, Proviseur et Président du CVL et Mr JAGER Proviseur adjoint*

*Mme ATHENOL Mr CARRE et Mme PERROT, CPE*

*Mr BRETON, Professeur.*

*Mme CASSARD et Mr VALBON, Parents d'élèves.*

*Julien AMAT, Jazz BARBE (Vice-Président), Imène BELHIBA, Valentin BERTRON, Romain BRUNO, Mathilde POYLO, Léa NEBOT, Mathias SAIL, Elèves*

Mr le Proviseur ouvre la séance et donne la parole aux élèves, pour la présentation des activités du CVL.

Lors du passage dans les classes, les élèves du CVL ont abordé les points suivants:

- ➔ Exposition de graffes
- ➔ Casiers à la disposition des délégués
- ➔ Mardi gras prévu pour les lycéens le mardi 6 mars 2012
- ➔ Prévention graffitis

Les élèves soulignent qu'ils ont été bien accueillis par les enseignants et que leurs camarades ont été réceptifs à leur intervention.

Mr le Proviseur signale que les professeurs lui ont fait des remarques positives sur leur passage. L'expérience est donc à renouveler.

Mr CARRE informe que de nouveaux tags sont apparus depuis quelques jours dans les toilettes sur le site de Naples.

Mr le Proviseur fait savoir aux élèves élus qu'ils peuvent utiliser le matériel de reproduction installé au CDI pour confectionner leurs affiches.

Jazz BARBE rappelle l'adresse de leur site «forum du lycée racine».

Léa NEBOT a été contactée par les élèves de la classe 206 qui préparent un spectacle de fin d'année. Elle nous informera plus précisément du contenu de celui-ci dans quelques semaines.

Valentin BERTRON signale que les élèves souhaiteraient un second bac blanc.

Mr JAGER répond que les contraintes sont très nombreuses, que les élèves seront placés en situation de BAC et que la direction ne peut pas banaliser une autre semaine car cela entraînerait trop de perte de cours. De plus le calendrier est très serré.

Cette organisation est expérimentale rappelle Mr WEIGERT.

Mathias SAIL interroge Mr WEIGERT sur la demi-pension.

Mr WEIGERT rappelle l'historique:

- ➔ En 2003, les services vétérinaires ont remis en cause la demi-pension et notamment le problème du transport de la nourriture sur le site de Naples sans l'agrément nécessaire. Le Rectorat fut informé de cette situation.
- ➔ En 2008, le lycée a reçu l'injonction de faire cette demande d'agrément. Une subvention fut versée à l'établissement afin d'organiser un audit. Conclusion de cet audit: il est inutile de demander cet agrément, les locaux étant trop vétustes, la demi-pension est remise en cause.
- ➔ En 2009, Mr WEIGERT alerte la région et propose de ne plus fabriquer la nourriture au lycée mais de passer par un prestataire extérieur avec livraison sur les lieux de réception équipés. Le Lycée Paul VALÉRY devait se charger des repas, une convention fut adoptée par le CA en 2010. Cependant le lycée Paul VALÉRY n'ayant pas reçu l'équipement nécessaire pour livrer n'a pas pu remplir son contrat.

A ce jour, les services vétérinaires demandent une mise aux normes avant le 19 février 2012. La région doit donc montrer sa volonté de mise aux normes. Pendant les vacances de février, des travaux de peinture auront lieu sur le site de Rocher. Le 19 février 2012, les services vétérinaires donneront ou ne donneront pas leur aval de poursuivre ainsi.

Enfin Mr WEIGERT signale qu'à la rentrée 2012 des mesures radicales pourront être prises si la situation n'a pas évolué favorablement.

Les parents n'ayant pas de remarque à faire sur la demi-pension, nous passons à l'étude du Règlement intérieur.

Mr WEIGERT explique l'origine de son document de travail. Il s'agit à la base du RI du Lycée de Levallois adapté à Racine. Document qui est déjà passé au contrôle de légalité du Rectorat. Il souhaite une réunion du CVL qui sera suivie d'une Commission Permanente, puis le document élaboré sera transmis au Service Juridique du Rectorat puis au CA pour adoption. Après vote au CA, il sera soumis au contrôle de légalité.

➔ **Mathilde POYLO**

Paragraphe 3.3 sur les autorisations de sortie des élèves. Comment gérer ceux qui ne sont pas autorisés?

Mr WEIGERT rappelle que si les parents ne donnent pas l'autorisation de sortie à leur enfant en début d'année, nous sommes tenus de le garder au lycée. Cependant devant le manque de moyens en surveillance, nous sommes obligés de fonctionner sur la confiance et la responsabilisation de l'élève.

➔ **Romain BRUNO**

Ne faut-il pas prendre le problème des sorties dans l'autre sens? A savoir, les élèves ont tous le droit de sortir sauf demande contraire des parents. Cela faciliterait la gestion.

Proposition retenue.

➔ **Mathias SAIL**

Faut-il demander une pièce d'identité à toute personne étrangère à l'établissement ?

Réponse de Mr WEIGERT: ce n'est pas fait systématiquement mais la loge peut être amenée à le faire pour des raisons de sécurité.

➔ **Valentin BERTRON**

Paragraphe 3 sur la tenue vestimentaire excentrique. Comment définir l'excentricité? Où commence-t-elle? Où s'arrête-t-elle?

Léa NEBOT interroge sur un élève gothique, est-il considéré comme excentrique?

Mr le Proviseur rappelle qu'il y a la loi et l'esprit de la loi. Nous sommes dans l'éducatif, le RI est un cadre. Il y a toujours dialogue. Après discussion il est décidé de retirer le terme excentrique.

➔ **Mr VALBON** signale que le RI n'est pas adoptable en l'état car pour la FCPE il n'est pas équitable notamment en matière de droits et devoirs des élèves. Il apparaît d'après lui beaucoup de sanctions et de punitions. De plus, le préambule sur les droits des élèves adoptés en 2010 n'apparaît plus.

Mr WEIGERT dit qu'il est tout à fait possible de le réintégrer.

➔ **Mr VALBON** signale également qu'on parle du FSE mais qu'à l'heure actuelle c'est la maison des lycéens qui devrait exister et devrait donc figurer dans le RI. De plus, il rappelle que la publication est libre et qu'elle ne doit pas être soumise au chef d'établissement.

Réponse de Mr WEIGERT: Le FSE existe dans l'établissement, on ne peut pas le contester. En ce qui concerne la MDL, sa mise en place s'avère difficile car les élèves manquent de temps pour cette prise en charge. C'est une responsabilité importante, notamment en matière de trésorerie ajoute Monsieur JAGER.

Léa NEBOT pense que les élèves du CVL ont pris une partie des responsabilités de la MDL, et ne voit pas l'intérêt de sa création.

Valentin BERTRON estime que c'est un sujet intéressant mais qu'il devrait faire l'objet d'un prochain CVL.

➔ **Mr VALBON** poursuit les remarques sur les violences physiques, verbales, psychologiques. Quelles sont-elles?

Réponse de Mr WEIGERT: Violences physiques «coups entre individus» (*élèves, professeurs, autres personnels...*); violences psychologiques correspondent à des violences verbales «faire du mal avec des mots ou des comportements».

➔ **Romain BRUNO**

Paragraphe 3.11 sur la ponctualité. Il serait préférable que ce soit les professeurs qui décident d'accepter ou non un élève en retard.

Réponse Mr WEIGERT: les CPE font un premier filtrage. Les professeurs ne doivent pas accepter un élève sans billet d'entrée. Un RI s'adresse à tout le monde. On le regarde quand il y a dysfonctionnement. Il ne peut y avoir de différence de traitement selon les professeurs. Cela risque d'être arbitraire selon l'enseignant ajoute Mr JAGER.

Mr BRETON: toutes les heures doivent être traitées de la même façon.

Mme ATHENOL rappelle qu'il est indiqué sur le billet de retard «si le professeur accepte» et que le professeur reste donc maître de la situation.

Mme PERROT ne veut pas que le CPE soit transformé en distributeur de billets de retard sans rôle éducatif. Elle pose le problème des cours sur deux heures. Faut-il bloquer un élève sur la première heure?

Réponse de Mr WEIGER: le traitement est le même, l'élève doit rentrer à l'heure suivante. En conclusion, il est décidé de retirer l'horaire indiqué pour la gestion des retards (*8h et 9h*). Le paragraphe sur la gestion des retards dans la journée est donc supprimé. Léa Léa NEBOT pense que le Règlement sur les retards devrait s'appliquer également aux adultes.

Réponse de Mr WEIGERT : La direction gère les enseignants. Des remarques peuvent être faites.

➔ **Mathias SAIL**

Travail de suivi des élèves absents, qu'en est-il de la participation des élèves?

Réponse de Mr WEIGERT: le suivi des élèves n'est pas du ressort des élèves élus.

➔ **Mathilde POYLO**

Paragraphe 5.4 sur l'avertissement résultats. A quoi correspond cet avertissement?

Réponse de Mr WEIGERT: c'est une notion récente car il y a des élèves qui travaillent mais qui obtiennent des résultats très inquiétants. C'est une alerte et non pas une sanction.

Après discussion avec les élèves, il est décidé de retirer cet avertissement.

➔ **Mme CASSARD**

Faut-il maintenir les récompenses? L'attribution prend beaucoup de temps en conseil de classe, puis des comparaisons sont faites entre les élèves pour aboutir parfois à des sentiments d'injustice.

Mathilde POYLO: les élèves sont attachés aux récompenses. Cela permet de se situer dans la classe.

Julien AMAT pense que les félicitations peuvent servir aux terminales dans les filières sélectives.

Imène BELHIBA pense que cela ne sert à rien, que cela crée plutôt des inégalités.

Mr VALBON n'est pas contre ces mentions mais contre les notes qui correspondent à un système d'évaluation ancien.

Romain BRUNO: les mentions ne sont pas attribuées uniquement sur les notes.

Mr WEIGERT souligne qu'il y a une adaptation au profil de la classe.

Mr BRETON signale qu'il y a parfois un manque de cohérence entre les classes à déplorer et que ce serait plus simple sans mention particulière.

Valentin BERTON propose un référendum sur le sujet.

Mr WEIGERT accepte cette proposition, les élèves du CVL sont chargés de l'organiser.

➔ **Mathilde POYLO**

Paragraphe 5.7, elle regrette l'absence d'un représentant du CVL au conseil éducatif.

Mr VALBON rappelle que l'on parle de commission éducative désormais.

Réponse de Mr WEIGERT: ce n'est pas prévu dans les textes.

Enfin pour conclure, Mr WEIGERT annonce un prochain CVL après les vacances d'hiver pour poursuivre le travail sur le RI.

La Commission permanente du 7 février 2012 est reportée à la rentrée à la demande des parents d'élèves.

*La séance est levée à 14h00.*

Paris, le vendredi 3 février 2012

Marie Paule PERROT  
Rédactrice